



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Commission des élus DETR / DSIL

VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021

Données actualisées au 31/12/2021



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ORDRE DU JOUR

- **1 / Avis sur le financement de dossiers de vidéoprotection en 2021 (DETR)**
- **2 / Avis sur les opérations dont la subvention est supérieure à 100 000 € (DETR)**
- **3 / Bilan des programmations 2021 :**
 - * DETR – DSIL de droit commun – DSID « part projets »
 - * DSIL exceptionnelle – DSIL rénovation thermique – DSID rénovation thermique, dans le cadre du Plan de relance
- **4 / Préparation de la programmation DETR 2022**

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

DSID : dotation de soutien à l'investissement des départements



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1 - Avis des membres de la commission sur le financement de 7 dossiers d'installation de vidéoprotection (DETR)

MONTBOUCHER SUR JABRON
SAVASSE
CHAVANNES
LA ROCHE DE GLUN
MOURS SAINT EUSEBE
PONT DE L'ISÈRE
SAINT VALLIER



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2 - Avis des membres de la commission sur 4 dossiers de demande de subvention supérieure à 100 000 € (DETR)

SAINT MARTIN LE COLONEL
MARSANNE
NYONS
SAVASSE



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3 – Bilan des programmations DETR, DSIL (3) et DSID en 2021

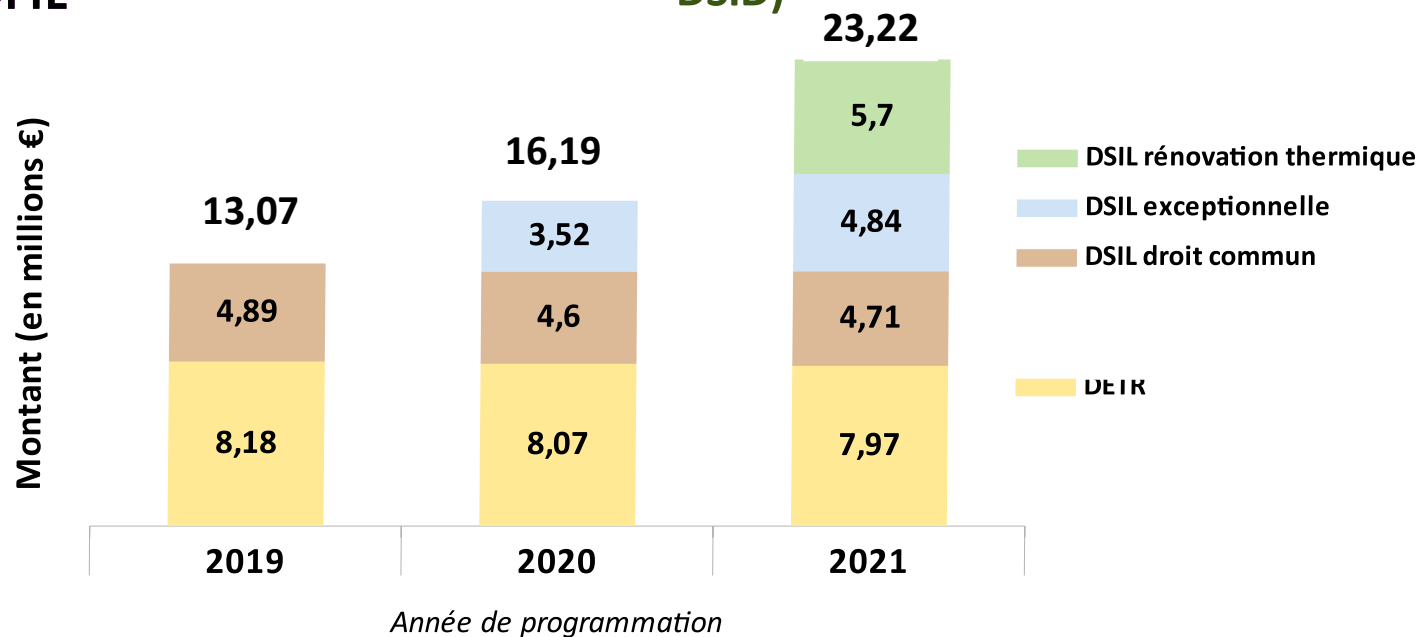
Données actualisées au 31/12/2021



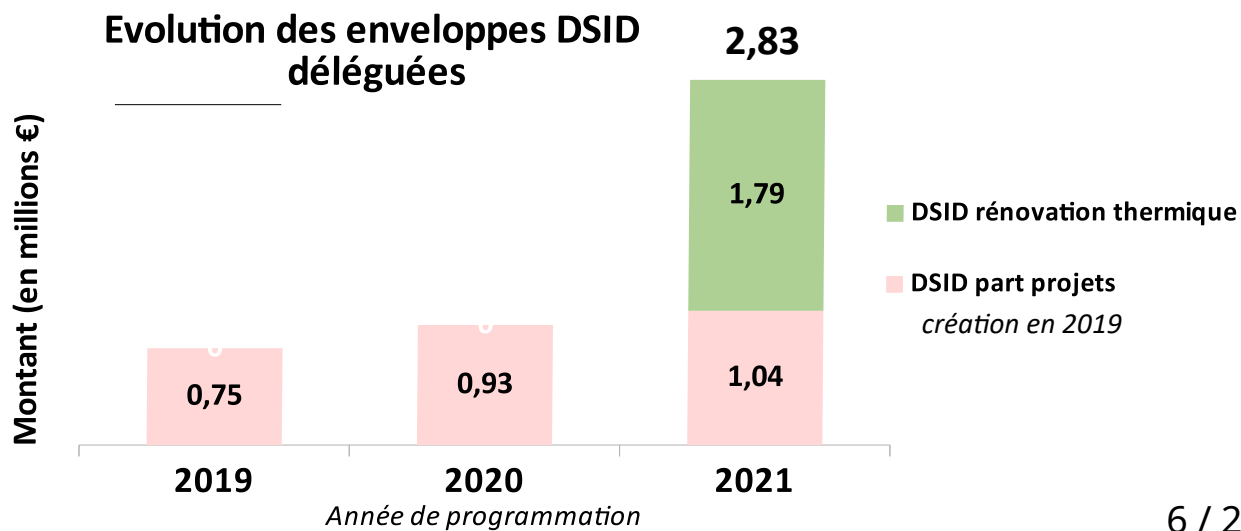
**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Evolution des enveloppes DETR et DSIL déléguées (hors DSID)



Evolution des enveloppes DSID déléguées





**PRÉFET
DE LA DRÔME**

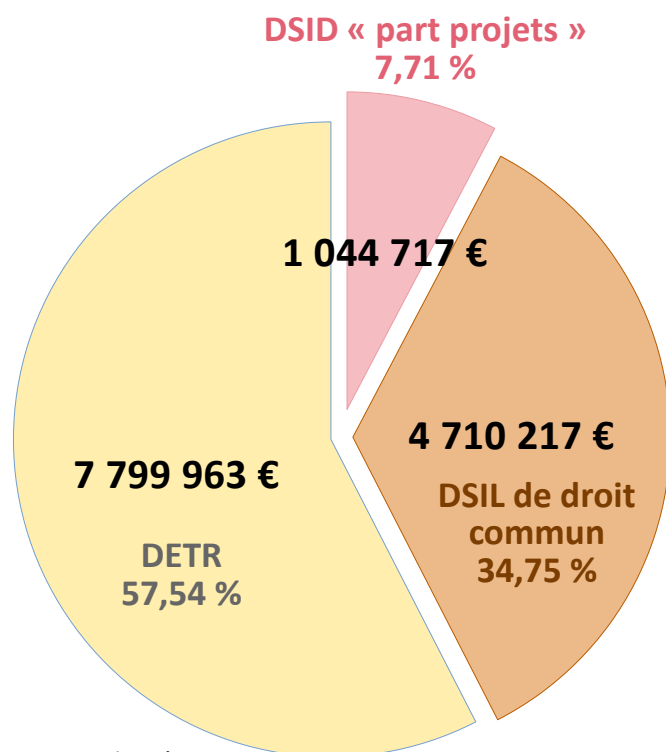
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan des programmations 2021 : 1/2 Dotations inscrites au CGCT (de droit commun)

DETR + DSIL droit commun + DSID part projets : 143 dossiers financés en 2021

Montant total des subventions accordées : 13 554 897 €

Situation au 31/12/2021



- 106 projets financés au titre de la DETR
- 36 projets financés au titre de la DSIL de droit commun
- 1 projet financé au titre de la DSID part « projets »

DETR : consommation de
97,80 % de l'enveloppe
départementale

**Crédits restitués au ministère
DETR : 175 732 €**



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



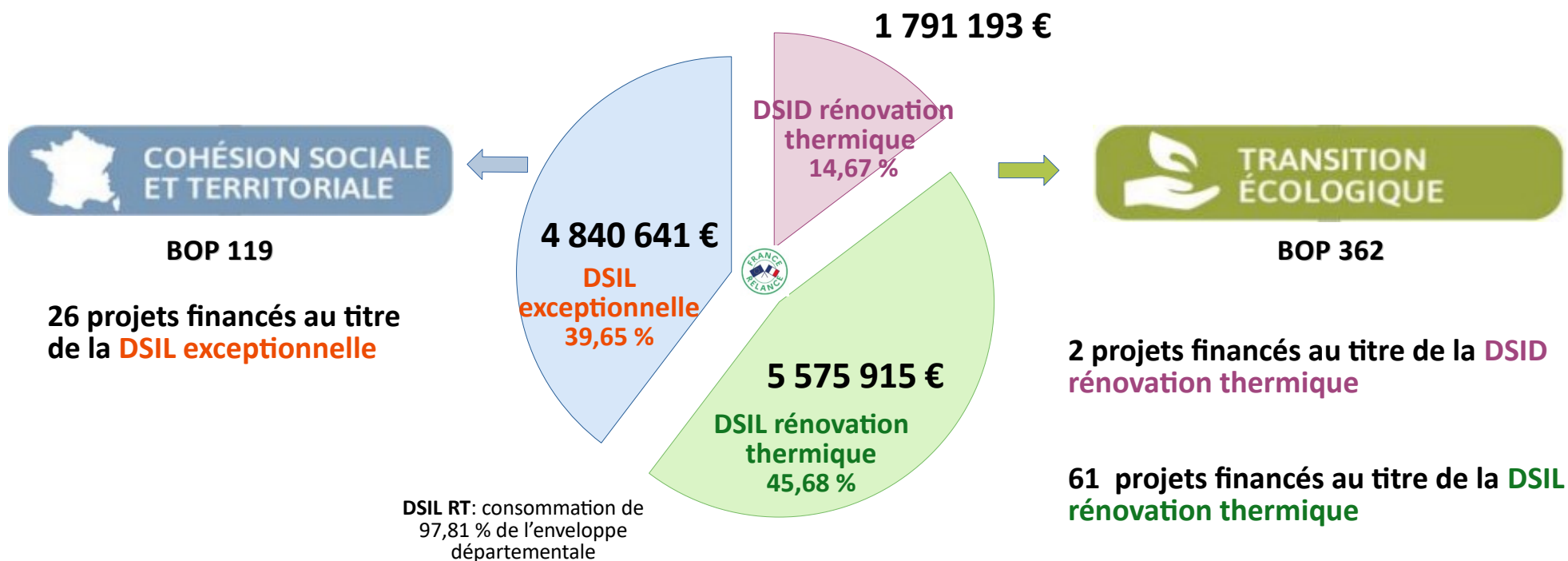
Bilan des programmations 2021 : 2/2

Crédits Plan de relance

89 dossiers financés en 2021

Montant total des subventions accordées : 12 207 749 €

Situation au 31/12/2021



26 projets financés au titre de la DSIL exceptionnelle

2 projets financés au titre de la DSID rénovation thermique

61 projets financés au titre de la DSIL rénovation thermique

**Crédits restitués au préfet de région
DSIL Rénovation thermique : 125 032 €**



BILAN DETR 2021 (gestion départementale)

<i>Au 31/12/2021</i>	Montant DETR accordé	Part %	Ratio par habitant (population municipale)
Arrondissement de DIE	1 075 453 € <i>29 dossiers</i>	13,48 %	15,78 € / hab
Arrondissement de NYONS	2 625 077 € <i>35 dossiers</i>	32,91%	17,52 €/ hab
Arrondissement de VALENCE	3 948 376 € <i>42 dossiers</i>	51,40 %	13,30 € / hab
TOTAL DRÔME	7 799 963 € <i>106 dossiers</i>	100 %	15,15 € / hab
Crédits restitués au ministère	175 732 €		

- **26 opérations ont obtenu une subvention supérieure à 100 000 €**
- **Montant total prévisionnel des travaux : environ 42,5 M € HT**
- **Population municipale totale de la Drôme en 2021 : 514 732 habitants**



BILAN DSIL 2021 (gestion régionale)

Les arrêtés attributifs sont signés par le préfet de région

Au 31/12/2021	DSIL de Droit commun	DSIL Exceptionnelle	DSIL Rénovation thermique BOP 362	TOTAL : 3 DSIL	Part %	Ratio par habitant (population municipale)
Arrondissement de DIE	444 115 € <i>9 dossiers</i>	2 216 499 € <i>13 dossiers</i>	719 267 € <i>9 dossiers</i>	3 379 881 € <i>31 dossiers</i>	22,34 %	49,59 € / hab
Arrondissement de NYONS	784 108 € <i>9 dossiers</i>	496 587 € <i>4 dossiers</i>	2 461 002 € <i>20 dossiers</i>	3 741 697 € <i>33 dossiers</i>	24,98 %	24,92 € / hab
Arrondissement de VALENCE	3 481 994 € <i>18 dossiers</i>	2 127 555 € <i>9 dossiers</i>	2 395 646 € <i>32 dossiers</i>	8 005 196 € <i>59 dossiers</i>	52,92 %	25,98 € / hab (calcul sur 7 710 168)
Correctif dossier 2016 (*)	295 028 €			295 028 €		
TOTAL DRÔME	4 710 217 € <i>36 dossiers</i>	4 840 641 € <i>26 dossiers</i>	5 575 915 € <i>61 dossiers</i>	15 126 773 € <i>123 dossiers</i>	100 %	28,81 € / hab
Crédits restitués au préfet de région	0 €	0 €	125 032 €			

- **Montant total prévisionnel des travaux : environ 45 M € HT**

(*) DSIL droit commun : 295 028 € pour réalimenter un engagement juridique de 2016 clôturé par erreur par CHORUS alors que l'opération n'est pas terminée



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Présentation et prise en compte de la nouvelle réglementation environnementale RE 2020 et de la stratégie régionale Eau / Air / Sol



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rappel : Éco énergie tertiaire

- Périmètre : bâtiments > 1 000 m²
- Réduction des consommations de 40 % en 2030 (50 % en 2040, 60 % en 2050)

Réglementation environnementale RE 2020

- **Périmètre** : bâtiments neufs et/ou extensions
- **Objectifs** :
 - Réduction des consommations (amélioration de l'isolation du bâti)
 - Réduction des émissions de GES (utilisation de matériaux biosourcés)
 - Prise en compte du confort d'été
 - Suppression progressive des énergies fossiles : fioul et gaz
- **Application** :
 - 1^{er} janvier 2021 : Logements individuels et collectifs
 - 1^{er} semestre 2022 : Bureaux et bâtiments d'enseignement primaire et secondaire**
 - 1^{er} janvier 2023 : Autres tertiaires (gymnase, salle des fêtes ...)**



Bonus Eau- Air - Sol

Économie d'énergie - 40 % => bonus 10 %
Économie d'énergie - 20 % + 1 critère => bonus 5 %
Économie d'énergie - 20 % + 2 critères => bonus 10 %
(la bonification totale d'un projet est limitée à 10 %)

Critère	Éligibilité	Bonus
Rénovation performante du bâtiment - 40 %	Projet de travaux global permettant une économie d'énergie finale de 40 % par rapport à la consommation de référence (2010 ou avant travaux)	10 %

Eau	Économie d'énergie -20 % + Projet ayant un impact positif sur la ressource en eau par la réduction des prélèvements et le stockage pour les périodes de tensions : réduction des prélèvements, usage des eaux grises et/ou pluviales, désimperméabilisation, végétalisation...	5 %
Air Climat	Économie d'énergie -20 % + Travaux permettant de réduire la pollution de l'air grâce au remplacement d'énergies fossiles par des énergies décarbonées	5 %
Sol Matériaux Biosourcés	Économie d'énergie -20 % + Réduction du bilan carbone du projet en utilisant des matériaux biosourcés locaux	5 %
Résilience Confort d'été	Économie d'énergie -20 % + Limiter /réduire de manière passive la température du bâtiment lors de fortes chaleurs en période estivale	5 %



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préparation de la programmation 2022 :

ÉCHANGES SUR :

les catégories éligibles et les priorités d'intervention,

le plafond des dépenses éligibles,

le(s) taux de subvention et bonifications,

le calendrier prévisionnel 2022



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

Études et travaux de mise en place de points d'eau incendie (PEI)

- Prise en compte du renouvellement des canalisations existantes pour disposer d'un débit suffisant
- Favoriser la mutualisation et la prise des compétences DECI au niveau intercommunal



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Renouvellement des canalisations d'eau en PVC posées avant 1980 pour assurer la conformité de l'eau distribuée vis-à-vis du paramètre Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)

Proposition de financement des travaux par la DETR



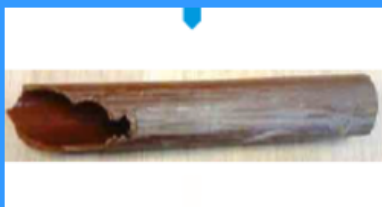
PRÉFET DE LA DRÔME

Liberté
Égalité
Fraternité

LA DÉMARCHE À MENER PAR LES COLLECTIVITÉS POUR ASSURER LA CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE VIS-À-VIS DU CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE (CVM)

Le CVM

- Substance cancérigène
- Peut être émis par des canalisations en PVC posées avant 1980



- Des concentrations dans l'eau plus importantes aux extrémités (antennes) des réseaux (secteurs à investiguer +++)

Un seuil à ne pas dépasser
0,5 µg/L

Responsabilité de la collectivité

- ✓ **BONNE CONNAISSANCE PATRIMONIALE**
- ✓ **AUTOSURVEILLANCE**
Surveiller en permanence la qualité de l'eau grâce à un programme de tests et d'analyses effectués en des points déterminés en fonction des dangers identifiés.
- ✓ **EN CAS DE NON CONFORMITÉS**
 - . Mettre en œuvre des actions correctives
 - . Informer les consommateurs, et, si besoin, restreindre les usages
 - . Informer l'ARS

OBJECTIF DE RÉSULTAT

Distribuer une eau conforme sur l'ensemble de votre réseau.



1

REPÉRER

L'ENSEMBLE DES CANALISATIONS À RISQUE SUR TOUT VOTRE TERRITOIRE

2

MENER DES CAMPAGNES D'ANALYSES

DE CVM DANS L'EAU DANS LES SECTEURS IDENTIFIÉS COMME À RISQUE

3

METTRE EN PLACE DES ACTIONS CORRECTIVES

Mesures correctives de court terme :

- . Purges efficaces contrôlées (auto surveillance)
- . Modifications hydrauliques

Mesures correctives de long terme :

- . Remplacement des tronçons de canalisations à l'origine des non conformités en CVM

INFORMER L'ARS DU PLAN D' ACTIONS

(Diagnostics CVM, mesures de gestion)

DÉLAIS MAXIMUM DE RETOUR À LA CONFORMITÉ

→ **3 mois**

Si concentration maximale en CVM > 5 µg/L

→ **6 mois**

Si 2 µg/L < concentration moyenne en CVM < 5 µg/L

→ **1 an**

Si 1 µg/L < concentration moyenne en CVM < 2 µg/L

→ **2 ans**

CVM < 1 µg/L

DIAGNOSTIC CVM

Lancé seul ou dans le cadre d'un diagnostic global ou schéma directeur

FINANCEMENT (travaux)

- . Agence de l'eau ?
- . Conseil départemental ?
- . État (DETR ...)



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Installation de vidéoprotection

- Financement par le FIPD mais possibilité de compléter ou financer des projets non retenus sous réserve de disponibilités de crédits DETR (à l'initiative de l'administration)
- Dès 2022, financement des projets portés par les intercommunalités (dans le cadre de la compétence « *dispositifs locaux de prévention de la délinquance* »).



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plafond de dépenses éligibles (DETR) – montant HT

- Le plafond maximum actuel était fixé à 500 000 € HT (depuis 2017)
- Proposition de relever le plafond de dépenses éligibles à **1 200 000 € HT** pour réduire le découpage des projets en tranches (au niveau de la demande de financement)

Rappel : seuil minimum de financement (8 000 € HT) - pas de subvention < à 2 000 €



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Limitation du nombre de dossiers déposés :

Taux de subvention :

- Taux de 25 % avec possibilité de bonus portant le taux à 30 % ou 35 % (*)
- Taux dérogatoire DECI

** dans le respect de la participation minimale de 20 % par le maître d'ouvrage*



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Calendrier prévisionnel 2022

- **Début décembre : Lancement de l'appel à projets dématérialisé DETR / DSIL 2022** (circulaire préfectorale + lien vers formulaire en ligne)
- **Fin février 2022 : date limite du dépôt des demandes de subvention**
- **Date à fixer : Réunion de la commission des élus pour avis sur les projets dont le montant de la subvention sollicitée est supérieur à 100 000 €.**